

REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Le LUNDI 5 NOVEMBRE 2018 à 19h

ORDRE DU JOUR

- Approbation du projet de révision du PLU
- Reprise compétence Eclairage public non communautaire
- Demande de subvention exceptionnelle AJA
- Délibération budgétaire modificative
- Questions diverses

Etaient présents :

(Cocher les cases ou compléter : absent, procuration à )

BLERVAQUE Véronique	Procuration à THIBAUT Jean-Marie	MONTOIS Dominique	X
BOTQUIN Aurélie	X	ROUSSEAU Jean-Luc	X
COLLURA Bénédicte	ABSENTE	ROUSSEAU Louis	Procuration à DEREIGNAUCOURT Paul
DEFLANDRE Sophie	Procuration à SCHRYVE Guy	SCHRYVE Guy	X
DEKERLE Gilbert	X	THIBAUT Jean-Marie	X
DELCROIX Laurent	X	VAN EECKE Alain	X
DEREIGNAUCOURT Paul	X	VIGIER Sophie	procuration à DELCROIX Laurent
LIEVIN Sophie	Procuration à BOTQUIN Aurélie		

Secrétaire de séance :

- Approbation et signature du compte-rendu de la séance du 8 Octobre 2018
- Approbation du projet de révision du PLU

**Monsieur le Maire** rappelle au conseil municipal les conditions dans lesquelles le projet de Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) a été élaboré, à quelle étape de la procédure il se situe, et présente le projet de P.L.U.

Vu la délibération n° 11/2016 en date du **7 mars 2016** prescrivant l'élaboration du P.L.U,

Vu le débat relatif aux orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable qui a eu lieu le **16 octobre 2017**, au sein du conseil municipal , délibération n° 53/2017,

Vu le projet de P.L.U. et notamment le rapport de présentation, le Projet d'Aménagement, de développement Durable (P.A.D.D.), le règlement, les documents graphiques et les annexes,

Vu le bilan de la concertation prévue par la délibération n°14/2018 du **26 février 2018** prescrivant l'élaboration du PLU qui mentionne la décision du Conseil Municipal :

« Conformément à l'article L.103-2 à 4, de soumettre à la concertation de la population, des associations locales et des autres personnes concernées dont les représentants de la profession agricole, le projet du Plan Local d'Urbanisme pendant la durée de l'élaboration du projet, selon les modalités suivantes : réunions avec les agriculteurs, les Personnes Publiques Associées (PPA), Réunions publiques et information sur le site de la commune. »

**Conformément à ces engagements, la municipalité a organisé :**

- une première réunion d'information des agriculteurs le 18 avril 2017 avec la chambre d'agriculture,
- une première réunion d'échanges le 27 avril 2017 avec les personnes publiques associées,
- une première réunion publique le 21 septembre 2017 qui a regroupée plus d'une centaine de personnes. Cette réunion de présentation sur grand écran a été consacrée à la présentation du diagnostic et du PADD,
- une seconde réunion d'échanges le 09 février 2018 avec les personnes publiques associées,
- une seconde réunion d'information des agriculteurs le 05 avril 2018 avec la chambre d'agriculture,
- une seconde réunion publique le 19 avril 2018 qui a regroupée également plus d'une centaine de personnes. Cette réunion de présentation sur grand écran a été consacrée au rappel des enjeux et à la présentation du plan de zonage et du règlement.

**La municipalité a également mis en ligne les documents du projet de PLU au fur et mesure de l'avancement des réflexions.**

**La concertation menée dans le cadre de la révision du PLU d'Auchy-lez-Orchies a donc répondu aux modalités fixées dans la délibération du 26 février 2018. Tous ces échanges et ces débats très riches ont permis de déboucher sur un projet de PLU pleinement partagé.**

**Considérant que le projet de P.L.U. est prêt à être transmis pour avis aux personnes publiques qui ont été associées à son élaboration et aux personnes qui ont demandé à être consultées,**

**Après en avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal décide : 13 Pour et 1 Abstention :**

- de considérer comme favorable le bilan de la concertation présenté,-
- d'arrêter le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est annexé à la présente délibération,

**Conformément aux articles L.153-16 à 17 du code de l'urbanisme le projet de PLU sera communiqué pour avis**

- à Monsieur le Préfet du Nord,
- aux Présidents du Conseil Régional et du Conseil Départemental,
- aux Présidents de la Chambre de Commerce et d'Industrie, de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat et de la Chambre d'Agriculture,
- à Monsieur le Président du Syndicat Mixte en charge du SCOT de Lille Métropole
- à Monsieur le Président de la Communauté de Communes Pévèle-Carembault,
- aux gestionnaires des réseaux,
- aux communes limitrophes et aux organismes qui ont demandé à être consultés

#### **➤ Reprise de compétence Éclairage public communautaire**

**Le Maire rappelle que depuis la dissolution du SERMEP, la FEAL est devenue compétente en matière d'éclairage public non communautaire ; cela concerne notamment l'éclairage des stades ou la mise en valeur de certains monuments publics.**

**Cette compétence a été peu sollicitée et la FEAL propose donc que les communes reprennent cette compétence au niveau communal.**

**Compte tenu des délais de procédure, cette reprise de compétence ne pourrait être effective qu'à compter du 1er janvier 2020 ; Par ailleurs, le contrat existant avec la Société exploitante se poursuivant jusqu'en 2022, permettra à la Collectivité de s'organiser pour l'exploitation ultérieure de cette compétence.**

**Monsieur le Maire propose donc à l'Assemblée d'entériner la reprise de cette compétence.**

**Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité**

**Décide de reprendre la compétence en matière d'éclairage public non communautaire,**

**Autorise Monsieur le Maire à prendre toute décision nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

➤ **Subvention Exceptionnelle ASSOCIATION JEUNESSE ALCYAQUOISE (A.J.A)**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que l'Association Jeunesse Alcyquoise (AJA) sollicite une subvention exceptionnelle à l'occasion de l'installation d'un accès Internet au Stade, conformément aux exigences de la Fédération qui exige la transmission directe des résultats des matchs.

Il demande de bien vouloir l'autoriser à verser la somme de 90€ pour le remboursement des sommes engagées auprès du fournisseur d'accès Orange, à titre de subvention exceptionnelle à l'Association Jeunesse Alcyquoise (AJA)

Après délibération, le Conseil Municipal décide : **13 Pour et 1 Abstention.**

[Mme MONTAIS Dominique n'ayant pas pris part au vote, compte tenu de son implication dans l'association].

d'autoriser Monsieur le Maire à verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 90 € à l'Association Jeunesse Alcyquoise (AJA) ; Les crédits correspondants figurent au budget primitif 2018.

➤ **Délibération Budgétaire Modificative**

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2018, des travaux ont été réalisés par le personnel communal sur les différents bâtiments communaux pour un montant avoisinant actuellement les 19 000€, sur lesquels une partie de TVA pourra être récupérée..

Au budget primitif 2018, des crédits avaient été prévus pour un montant de 15 000€ ; Afin d'effectuer l'opération comptable permettant de faire basculer les dépenses effectuées de la Section de Fonctionnement vers la Section d'Investissement, éligible au FCTVA, il convient de réaliser les ajustements de crédits ci-après, sans incidence financière sur la trésorerie de la Commune :

**Section Fonctionnement**

Dépense - Chapitre 023 - virement à la section d'investissement	5 000€	
Recettes - Article 722 - opérations d'ordre chap globalisé 042		5 000€

**Section Investissement**

Dépense - Article 21318 DOSI 040- Autres bâtiments communaux	1 000€	
Article 2151 DOSI 040- Voirie	4 000€	
Recette - Chapitre 021 - virement de la section de fonctionnement		5 000€
Dépense - Article 2135 DOSI 040 Agencements, installations	-10 500€	
Dépense - Art 2128 DOSI 040 - Agencements et aménagements de terrains		+ 5 500€
Dépense - Art 21318 DOSI 040 - Autres bâtiments communaux		+ 5 000€

Après délibération, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité. d'effectuer les ajustements ci-dessus au Budget primitif 2018

➤ **Questions diverses**

Néant

La séance est levée à 20h25

Guy SCHRYVE  


